

PLUS QUE JAMAIS BESOIN D'ÊTRE TOUS D'ATTAQUE POUR LA RENTREE



UNE BONNE CHOSE : Les vacances ont permis au plus grand nombre d'entre nous de recharger les accus, de se poser, de se retrouver en famille, souvent loin du barnum médiatique auquel nous avons pu un peu échapper, malgré une actualité encore lourde.

Les conquêtes sociales ont du bon et font du bien à tous, les congés payés en particulier...

En cette rentrée les salariés ont du pain sur la planche :

- Un mauvais projet de loi fait une mauvaise loi El Khomri qu'il est capital de retirer. La mobilisation continue avec **une manifestation le 15 septembre.**
- **L'embauche des jeunes, l'évolution des salaires, les progressions de carrière** sont les oubliées du patronat et des médias pour cette rentrée.

L'UGICT-CGT souhaite porter ces sujets au devant de la scène

- **Les luttes des salariés payent**, nous le voyons encore avec l'amiante. Le classement du site de Vénissieux est une lutte syndicale de 15 années qui va permettre à bon nombre d'anciens d'améliorer leurs conditions de départ. L'UGICT-CGT va proposer aux nouvelles générations de gagner des droits nouveaux, pas un PERCO, qui est une nouvelle individualisation des retraites visant à les rabougir et à engraisser les banques, mais de bonnes retraites pour tous.

L'entreprise crée des richesses. Les 640 millions (qui ont pu être provisionnés suite à l'amende infligée à Volvo par la communauté européenne pour entente illicite des constructeurs (sur le dos des citoyens de l'UE) nous rappellent que les salariés doivent intervenir pour une autre orientation de l'argent. (NB :543 millions c'est la masse salariale annuelle de RT avec les cotisations)

« Il ne suffit pas de s'indigner, il faut s'engager »

avait dit **George Seguy** ancien secrétaire général de la CGT qui est décédé pendant l'été. Il fut un acteur majeur des grèves de 1968 qui ont permis des avancées sociales importantes après guerre . Rappel :

- ▶ Augmentation du Smig de 35% et de 56% pour les salariés agricoles.
- ▶ Augmentation générale des salaires de 10% en moyenne.
- ▶ Reconnaissance légale de la section syndicale d'entreprise et de l'exercice du droit syndical dans l'entreprise.
- ▶ Proposition d'aller par étapes aux 40 heures et engagement d'une réduction de deux heures de la durée hebdomadaire pour les horaires hebdomadaires supérieurs à 48 heures.
- ▶ Révision des conventions collectives sur la base du constat, réduction et intégration des primes dans le salaire.
- ▶ Sécurité Sociale (branche maladie) : réduction du ticket modérateur applicable aux visites et consultations (de 30% à 25% du constat de Grenelle).
- ▶ Avance de 50% du salaire perdu pendant la grève, théoriquement récupérable jusqu'au 31 décembre 1968 Les négociations par branches et entreprises vont amplifier, parfois de manière considérable, les acquis du constat de Grenelle.